

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-57 : ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N° 2 POUR 2018**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;
- Vu la délibération n° 2017-51 du Conseil d'administration du 27 novembre 2017 portant adoption du budget initial de l'Agence française pour la biodiversité pour 2018 ;
- Vu la délibération n° 2018-23 du Conseil d'administration du 26 juin 2018 portant adoption du budget rectificatif n° 1 de l'Agence française pour la biodiversité pour 2018 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE :**

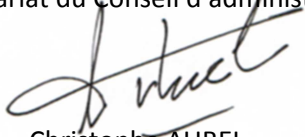
D'approuver les autorisations budgétaires suivantes au titre du budget rectificatif n° 2 pour 2018 :

- 1 190 ETP et 1 220 ETPT sous plafond, et 65 ETP et 54 ETPT hors plafond.

Les autorisations budgétaires relatives aux montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, les recettes et le solde budgétaire nul sont par ailleurs inchangés par rapport à la délibération n° 2018-23 du Conseil d'administration du 26 juin 2018 portant adoption du budget rectificatif n° 1 de l'Agence française pour la biodiversité pour 2018.

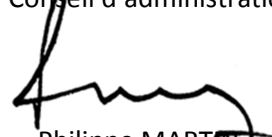
Le tableau des emplois ainsi rectifié est annexé à la présente délibération.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président  
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN

AFB 2018 BUDGET RECTIFICATIF n° 2

TABLEAU 1

Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1 190,00	65,00	1 255,00
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1 220,00	54,00	1 274,00

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETP	ETPT	Masse salariale
	ETP	ETPT	Masse salariale	ETP	ETPT	Masse salariale			
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)</b>	<b>1 190,00</b>	<b>1 208,46</b>	<b>76 425 346</b>	<b>64,80</b>	<b>44,60</b>	<b>2 192 000</b>	<b>1 254,80</b>	<b>1 253,06</b>	<b>78 617 346</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>713,50</b>	<b>697,63</b>	<b>45 376 362</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>46 400</b>	<b>714,30</b>	<b>698,43</b>	<b>45 422 762</b>
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	713,50	697,63	45 376 362	0,80	0,80	46 400	714,30	698,43	45 422 762
* Titulaires organisme (corps propre)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- en fonction dans l'organisme :	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- en fonction dans une autre personne morale :	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	<b>476,50</b>	<b>510,83</b>	<b>31 048 984</b>	<b>43,20</b>	<b>31,74</b>	<b>1 904 400</b>	<b>519,70</b>	<b>542,57</b>	<b>32 953 384</b>
* Non titulaires de droit public	476,50	510,83	31 048 984	43,20	31,74	1 904 400	519,70	542,57	32 953 384
- en fonction dans l'organisme :	476,50	510,83	31 048 984	43,20	31,74	1 904 400	519,70	542,57	32 953 384
. Contractuels sous statut :	291,20	296,78	18 358 134	-	-	-	291,20	296,78	18 358 134
- CDI	263,60	262,54	16 303 734	-	-	-	263,60	262,54	16 303 734
- CDD	27,60	34,24	2 054 400	-	-	-	27,60	34,24	2 054 400
. Contractuels hors statut :	-	76,40	3 743 600	43,20	31,74	1 904 400	43,20	108,14	5 648 000
- CDI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- CDD	44,00	76,40	3 743 600	43,20	31,74	1 904 400	87,20	108,14	5 648 000
. Titulaires État détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	141,30	137,65	8 947 250	-	-	-	141,30	137,65	8 947 250
- en fonction dans une autre personne morale :	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Non titulaires de droit privé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- en fonction dans l'organisme :	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- CDI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- CDD	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- en fonction dans une autre personne morale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>3 - CONTRATS AIDÉS</b>				<b>20,80</b>	<b>12,06</b>	<b>241 200</b>	<b>20,80</b>	<b>12,06</b>	<b>241 200</b>
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)</b>				<b>23,00</b>	<b>23,00</b>	<b>-</b>	<b>23,00</b>	<b>23,00</b>	<b>-</b>
<b>4 - EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT</b>				<b>8,00</b>	<b>8,00</b>		<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>-</b>
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)				-	-		-	-	-
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)				1,00	1,00		1,00	1,00	-
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)				-	-		-	-	-
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)				7,00	7,00		7,00	7,00	-
<b>5 - EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS OU ORGANISMES</b>				<b>15,00</b>	<b>15,00</b>		<b>15,00</b>	<b>15,00</b>	<b>-</b>
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur				-	-		-	-	-
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur				15,00	15,00		15,00	15,00	-
<b>6- AUTRES ÉLÉMENTS DE MASSE SALARIALE</b>				<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 613 654</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 613 654</b>
Allocation de retour à l'emploi (chômeurs)				-	-	130 000	-	-	130 000
Allocation retraite à la charge de l'établissement (ex - CSP)				-	-	1 600 000	-	-	1 600 000
Action sociale et œuvre sociale (compte 647)				-	-	1 600 000	-	-	1 600 000
Capital décès (64562)				-	-	50 000	-	-	50 000
Volontaires services civiques				-	-	233 654	-	-	233 654
<b>TOTAL</b>	<b>1 190,00</b>	<b>1 208,46</b>	<b>76 425 346</b>	<b>87,80</b>	<b>67,60</b>	<b>5 805 654</b>	<b>1 277,80</b>	<b>1 276,06</b>	<b>82 231 000</b>